



DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

17

Date de la Convocation :

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Onze Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Stéphanie HERVE, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART à Mme Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Cécile CASSUTTI

05 AVRIL 2024

Date d'affichage :

12 avril 2024

Objet de la délibération :

DEL2024_021 – Réalisation d'un emprunt de 1 500 000 € sur 20 ans pour le financement des travaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'année 2024 va voir la fin des travaux du groupe scolaire, ainsi que l'engagement de la dernière tranche des travaux de requalification et de sécurisation du centre-bourg, avec la réfection complète de la place de l'Église.

Dès à présent, les aménagements de l'Avenue du Lac, de la rue des Écoles, de la Grand Rue et de la place de la Poste permettent à tous, léonnais et visiteurs d'utiliser les espaces publics en toute sécurité, à pied, en vélo ou en voiture. Les poids-lourds ne se croisent plus dans le centre-bourg et les trottoirs offrent des déplacements apaisés au cœur du village.

Avec un groupe scolaire entièrement rénové, les professionnels et les enfants à l'école comme à l'accueil de loisirs bénéficient de lieux confortables, fonctionnels et bien moins énergétiques.

L'ensemble de ces travaux dont le montant global HT est évalué à 8 millions d'euros est rendu possible par une gestion maîtrisée des dépenses, un suivi pointilleux des travaux et des chantiers et une politique volontariste de recherche de subventions, auprès de tous les partenaires ; État, CAF, Département, Europe, Communauté de communes, Agence de l'Eau, SYDEC, etc.

Pour la part restant à charge de la commune, un premier prêt d'un montant de 1 M€ a été réalisé en début d'année 2023. Deux prêts relais ont également été réalisés, mais ceux-ci l'ont été pour gérer un sujet de trésorerie, et permettre le paiement des factures dans l'attente du versement du FCTVA par l'État ou la perception des subventions notifiées.

Pour le financement des travaux précités, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2024 un emprunt de 1 500 000 € sur une période de 20 ans. Ainsi, pour l'auto financement par la commune de ces 8 M€ de travaux, il sera réalisé deux emprunts d'un montant total de 2.5 M€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération et avec
Darrémont, E. Macquart, M. Lagorce, I. Bouche

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 040-214001505-20240411-DEL2024_021-DE



- De contracter un emprunt de 1 500 000 €
- D'inscrire cet emprunt au BP 2024 de la commune,
- De le mandater pour contacter l'Agence France Locale ainsi que d'autres établissements bancaires afin d'obtenir une offre de prêt,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :